

# Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections Nice One Nails – Le 19 décembre 2017

## Rapport préliminaire

### Établissement visé par l'enquête

Nice One Nails  
3098, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K2B 7K2

### Type d'établissement

Établissement de services personnels

### Date à laquelle le Conseil de santé a été informé du manquement possible

Le 19 décembre 2017

### Date de publication du rapport préliminaire

Le 22 décembre 2017

### Date de la mise à jour du rapport préliminaire

s.o.

### De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

À la suite d'une plainte du public à propos de l'exposition d'un client à du sang pendant une manucure.

### Brève description du manquement

- L'équipement à usage unique jetable doit être éliminé immédiatement après l'utilisation et ne doit pas être réutilisé.
- L'équipement réutilisable doit être nettoyé et désinfecté entre chaque client.
- Les employés doivent se laver les mains avant contact avec un client.
- Toutes les expositions accidentelles des clients et des employés à du sang ou à d'autres liquides organiques doivent être documentées.

## Enquête sur le manquement

**Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?**

Non

**Veillez fournir plus de détails :**

s.o.

**Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?**

s.o.

**Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?**

Oui

**Veillez fournir plus de détails :**

- Fournir de la documentation de blessures ou infections de clients.
- Jeter l'équipement à usage unique jetable après l'utilisation sur un client.
- Veiller à ce que tous les employés se lavent les mains avant contact avec un client.
- Nettoyer et désinfecter tout l'équipement réutilisable entre chaque client.

**Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)**

Le 19 décembre 2017, on a demandé au propriétaire de l'établissement de jeter l'équipement à usage unique jetable utilisé, de nettoyer et désinfecter tout l'équipement réutilisable après l'utilisation, et de documenter toutes les blessures ou infections signalées.

## Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

**Commentaires supplémentaires**

s.o.

**Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :**

**Nom :** Dominique Bremner, Santé publique Ottawa

**Adresse électronique :** [IPAC/PCI@ottawa.ca](mailto:IPAC/PCI@ottawa.ca)

**Numéro de téléphone :** 613-580-6744, poste 26325

Pour connaître l'évolution générale du dossier, consultez régulièrement ce rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de signalement de Santé publique Ottawa](#).

## Rapport final

### Date de publication du rapport final

2018-01-11

### Date de la mise à jour du rapport final

Santé Publique Ottawa a effectué une inspection finale du salon de soins esthétiques Nice One Nails le janvier 2018. Santé publique Ottawa a vérifié que des mesures correctives aient été prises et que la propriétaire de cet établissement de soins personnels adhère désormais aux meilleures pratiques exemplaires en matière de prévention et de contrôle des infections.

### Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

### Brève description des mesures correctives qui ont été prises

## Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

### Commentaires supplémentaires

### Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

**Nom :**

**Titre :**

**Adresse électronique :**

**Numéro de téléphone :** 613-580-6744